



CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon (CFD) (Siren : 242504496)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Frasne
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	04/12/2002
Date d'effet	04/12/2002

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Claude DUSSOUILLEZ

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3 rue de la Gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25560 Frasne
Téléphone	03 81 49 88 84
Fax	03 81 49 82 06
Courriel	SYNDICAT-DRUGEON@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	ski de fond

## Population

Population totale regroupée	5 918
-----------------------------	-------

Densité moyenne 33,07

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Bannans (212500417)	345
25	Bonnevaux (212500755)	371
25	Boujailles (212500797)	415
25	Bouverans (212500854)	363
25	Bulle (212501001)	425
25	Courvières (212501761)	298
25	Dompierre-les-Tilleuls (212502025)	264
25	Frasne (212502595)	1 971
25	La Rivière-Drugeon (212504930)	885
25	Vaux-et-Chantegrue (212505929)	581

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz <i>- distribution publique de l'électricité : la Communauté de communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte d'électricité du Doubs</i>
- Autres énergies <i>Etudes préalables et création de zones de développement de l'éolien sur lesquelles la CFD instituera la TPZ</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>- réseaux intercommunaux et traitement des eaux usées</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>- réhabilitation des décharges répertoriées à ce jour et ayant fait l'objet d'un classement lors de "L'inventaire et diagnostic des décharges du Doubs", réalisé en août 2003 par le Conseil général du Doubs (FODOGEDER) et l'ADEME de Franche-Comté. - sont reconnues d'intérêt communautaire les interventions destinées à réhabiliter, préserver, gérer et mettre en valeur les espaces naturels : Le Drugeon et ses affluents, les zones humides et les pelouses sèches sont déclarés d'intérêt communautaire. - La CFD est autorisée à adhérer au Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs. - exercice du droit de préemption dans le cadre des espaces naturels sensibles par voie de délégation du Conseil général.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>- études, réalisation et gestion d'équipements immobiliers nécessaires au développement ou au maintien d'une activité économique ou touristique et propriétés de la communauté de communes</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)  
*- études de faisabilité, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont d'intérêt communautaire. - conduite d'action de promotion et de communication pour le maintien et le développement d'une activité économique ou touristique de proximité (agriculture, artisanat, commerces et services à la population), qui concerne une filière identifiée et participent à l'attractivité du territoire intercommunal. - intervention à caractère économique prévues par la loi lorsqu'elles concourent à l'attractivité du territoire communautaire*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs  
*- réalisation et gestion d'équipement sportifs, culturels et de loisirs d'intérêt communautaire (équipements nouveaux réalisés sur des sites mis à disposition de la CFD ou dont la CFD est propriétaire; qui s'adressent en priorité aux habitants du territoire intercommunal et contribuent par leur caractère original et leur dimension qualitative, à l'attractivité globale du territoire. - gestion, aménagement et promotion du domaine skiable de la CFD. Pour l'exercice de cette compétence, la CFD percevra la redevance ski de fond. La CFD est autorisée à adhérer à toute structure intercommunale ou EP compétent pour l'exercice de tout ou partie de la compétence nordique.*

- Etablissements scolaires

*- prise en charge des compétences concernant l'immobilier du collège de Frasnay pour le remboursement des annuités d'emprunt qui restent à courir. la CFD est autorisée à réaliser d'éventuels équipements sportifs liés au collège de Frasnay, en partenariat avec le Conseil général.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*la participation au développement d'activités ou de manifestations culturelles, sociales ou sportives reconnues d'intérêt communautaire.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*- Participation et suivi du SCOT. La CFD est autorisée à adhérer à l'établissement public chargé de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCOT précité.*

- Schéma de secteur

*- droit de préemption par voie de délégation des communes, pour les opérations concernant des zones ou équipements en lien avec les compétences de la CFD.*

- Plans locaux d'urbanisme

*- Concertation dans l'élaboration des documents d'urbanisme des communes : PLU et carte communale*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*- Réalisation et gestion de l'opération d'aménagement du territoire du type ZAC ou ZAD, en lien avec les compétences de la CFD.*

- Constitution de réserves foncières

*Acquisition de réserves foncières en lien avec les compétences de la CFD*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*- création et modification des voiries et réseaux liés à l'aménagement ou au réaménagement des zones d'activités précitées*

#### Développement touristique

- Tourisme

*Actions de développement touristique d'intérêt communautaire : - mise en place d'un office de tourisme intercommunal ou d'une antenne d'un office de tourisme de pôle en lien avec les structures existantes dans le Haut-Doubs notamment le Syndicat Mixte de développement touristique du Haut-Doubs. - action de développement, de promotion, de communication et de partenariat visant à développer l'offre touristique (création et entretien de boucles locales de sentiers de randonnées et de découverte, réalisation et gestion des équipements extérieurs permettant l'accès au public des milieux naturels et leur interprétation, réalisation et gestion d'opérations d'aménagement à l'échelle intercommunale). - la CFD est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte de développement touristique du Haut-Doubs et à toute structure intercommunale ou établissement public dont les enjeux sont en cohérence avec les orientations de développement de la CFD.*

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Programme Local de l'Habitat (PLH) La CC est autorisée à adhérer à l'EPF du Doubs</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire <i>- les actions ou équipements d'intérêt communautaire au bénéfice de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, tels que: * programmes et actions d'initiation et d'éducation sportive ou culturelle à destination des enfants de la CFD * réalisation d'une étude diagnostique de besoins auprès de la population de la CFD dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. La CFD s'engagera dans l'exercice de cette compétence après délibération à la majorité qualifiée des communes. * mise en place d'un "relais assistantes maternelles" ouvert à toutes les assistantes maternelles de la CFD. La CFD est autorisée à adhérer à un réseau de permanences de "relais assistantes maternelles" organisées par tout établissement public compétent.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>- service d'aide à domicile aux personnes âgées : la CFD est autorisée à contractualiser avec l'Etat, le Conseil général et les organismes compétents pour la mise en place de services dans ce domaine.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Infrastructures
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires <i>- la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte de réalisation de l'abattoir du Haut-Doubs.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>- adhésion et participation au Pays du Haut-Doubs.</i>
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>la CFD est autorisée à passer des conventions de prestations de service, des conventions de mise à disposition de services et de personnel avec les communes adhérentes et les syndicats auxquels elle adhère dont la mise en commun de services fonctionnels ainsi que la location d'une partie des moyens immobiliers de la CFD avec le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>- études et mise en oeuvre de réseaux de télécommunication moyen et haut débit pour les secteurs non couverts</i> Compétence « Très haut débit » : - Etablissement, par réalisation ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit ; - Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; - Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; - Organisation et mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures réseaux ; - L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - Offre de service de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - Toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. - La CCFD est autorisée à adhérer au Syndicat mixte « Doubs très haut débit ».
- Autres <i>- adhère au Pays du Haut-Doubs - gestion des bâtiments de la gendarmerie de Frasne</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (200038271)	SM ouvert	52 922
25	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT DOUBS (252507124)	SM fermé	19 647
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	166 523

25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	534 940
25	SYNDICAT DE L'ABATTOIR DU HAUT DOUBS (200033066)	SM fermé	62 147

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)